



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 033-213302615-20251113-2025\_11\_03-DE

En exercice..... 15

Présents : ..... 14

Votants : ..... 15

Absents : -excusés : 1

Procurations : ..... 1

**S<sup>2</sup>LO**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_11\_03

### Objet : Choix de devis pour l'étude géotechnique concernant la construction du dojo

L'an deux mille VINGT CINQ, le 12 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme PARET Aurélie, Mme SABACA Emmanuelle, conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie

Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction du futur dojo, il est nécessaire de faire des études géotechniques.

Pour cela il présente deux devis :

- Société Géofondation pour 6 840 €

- Société Ginger pour 18 600 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir le devis de la société Géofondation pour un montant de 6 840 €

A Lussac, le 12/11/2025

Le Maire,

Didier GATINEL